N° 2025/055/7.5

DÉLIBÉRATIONS

Feuillet n°~~18~~

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Azerat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 19 mai 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**38**
Votants :	**42**
Pour :	**42**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Bertrand CAGNIART, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Claudine LIARSOU , Stéphanie PORTE.
Suppléant : Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE, LAGORSE Jean-Michel représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE.
Excusés : Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Convention cadre multi-partenariale pour la réalisation du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère pour l'année 2025

Considérant que dans le cadre de la labellisation Grand Site de France Vallée de la Vézère, un programme d'actions a été défini, composé de 6 axes et 53 actions. Ces actions sont portées, selon les opportunités et compétences respectives, par différents acteurs du territoire : Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, communauté de communes (dont la CCTHPN), offices de tourisme, syndicat de rivière, communes, etc,

Considérant que lors du Comité de Pilotage du 20 février 2025, les actions pour l'année ont été présentées ainsi que les plans de financement,

AR Prefecture
024-200041150-20250526-DE2025_055-DE
Reçu le 28/05/2025

Considérant que le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet la formalisation de l'engagement des intercommunalités du Grand Site de France et du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, dont la CCTHPN, dans les actions à mener suivantes :

- Les actions 2025 cofinancées au titre de cette convention et portées par le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire,
- Les actions 2025 cofinancées au titre de cette convention et portées par les intercommunalités,
- Les autres actions concourant au programme d'actions Grand Site de France non cofinancées au titre de cette convention.

Cette convention ne concerne pas les contributions statutaires des intercommunalités au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, soit 17 930 € pour la CCTHPN en 2025,

Considérant que la participation financière prévisionnelle de la CCTHPN, concernant les actions portées par le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire pour l'année 2025, sera de 6 744 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Convention cadre multipartenarial pour la réalisation du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère pour l'année 2025, annexé à la présente délibération.

Vu la proposition du bureau communautaire du 19 mai 2025,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de Convention cadre multipartenarial pour la réalisation du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère pour l'année 2025, annexé à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** le Président à inscrire ces crédits au Budget Principal 2025,

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre dudit projet de Convention cadre.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/05/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
68 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_055-DE
Reçu le 28/05/2025